



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection des consommateurs

Question écrite n° 44771

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur l'interet et l'importance qui s'attachent a l'adoption d'une loi relative a la responsabilite civile du fait des produits defectueux. Il lui demande de lui preciser les perspectives de presentation, devant le Parlement, d'une telle proposition de loi, conformément, notamment aux vœux de la federation francaise des societes d'assurances (FFSA).

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaitre a l'honorable parlementaire que le Gouvernement est conscient de la necessite pressante qui existe a voir adopter les mesures legislatives permettant de transposer la directive no 85-374 du 25 juillet 1985 relative au rapprochement des dispositions legislatives, reglementaires et administratives des Etats membres en matiere de responsabilite du fait des produits defectueux. C'est pourquoi le Gouvernement a decide d'inscrire a l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, pour la mi-mars, la proposition de loi no 469, deposee par Mme Nicole Catala, relative a la responsabilite du fait des produits defectueux.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44771

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5725

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1231